



## République centrafricaine

### GÉOGRAPHIE, CLIMAT ET POPULATION

Située au cœur du continent africain, la République centrafricaine est un pays enclavé n'ayant aucun accès à la mer et d'une superficie totale de 622 980 km<sup>2</sup>. Elle partage ses frontières avec le Tchad au nord, le Soudan à l'est, la République démocratique du Congo et le Congo au sud, et le Cameroun à l'ouest. Sur le plan administratif, elle est divisée en 16 préfectures réparties en sept régions depuis 1996. Environ 2 millions d'hectares sont mis en culture annuellement sur les 15 millions d'hectares de terres cultivables (tableau 1). Les 16 millions d'ha de pâturages et de parcours sont également sous-exploités. Le potentiel forestier est de 3.8 millions d'ha localisés à l'ouest et au sud-ouest dont 3.2 millions sont déjà attribués pour exploitation. Le relief est formé d'une dorsale oubanguienne, une sorte de pénéplaine d'une altitude variant de 400 à 800 m. environ Elle délimite distinctement deux bassins: celui de la cuvette tchadienne

**TABLEAU 1**  
**Caractéristiques du pays et population**

<b>Superficies physiques</b>			
Superficie du pays	2002	62 298 000	ha
Superficie cultivée (terres arables et cultures permanentes)	2002	2 024 000	ha
• en % de la superficie totale du pays	2002	3	%
• terres arables (cultures temporaires + prairies et jachères temp.)	2002	1 930 000	ha
• cultures permanentes	2002	94 000	ha
<b>Population</b>			
Population totale	2004	3 912 000	habitants
• dont rurale	2004	57	%
Densité de population	2004	6	habitants/km <sup>2</sup>
Population active	2004	1 827 000	habitants
• en % de la population totale	2004	47	%
• féminine	2004	46	%
• masculine	2004	54	%
Population active dans le secteur agricole	2004	1 264 000	habitants
• en % de la population active	2004	69	%
• féminine	2004	51	%
• masculine	2004	49	%
<b>Économie et développement</b>			
Produit intérieur brut (PIB)	2003	1 200	millions de \$EU/an
• valeur ajoutée du secteur agricole (% du PIB)	2003	60.8	%
• PIB par habitant	2003	310	\$EU/an
Indice de développement humain (plus élevé = 1)	2002	0.361	
<b>Accès aux sources améliorées d'eau potable</b>			
Population totale	2002	75	%
Population urbaine	2002	93	%
Population rurale	2002	61	%

au nord et celui de la cuvette congolaise au sud. Les massifs du Fertit à l'est et du Yadé à l'ouest limitent cette pénéplaine (altitude supérieure à 1000 m). Les sols sont essentiellement ferrallitiques sur du grès pour la plupart du territoire et deviennent ferrugineux tropicaux vers le nord avec l'insolation. Les vertisols sont spécifiques du bassin tchadien. La végétation se caractérise par une grande diversité allant de la forêt dense humide au sud aux savanes arborées et herbeuses au nord.

Le climat est de type tropical humide au sud et sec au nord, avec une saison sèche (de novembre à avril) et une saison des pluies (de mai à octobre). On observe quatre zones agro-écologiques:

- La zone forestière ou équatoriale dans le sud-ouest est le prolongement de la zone équatoriale de la cuvette congolaise des deux Congo. La pluviométrie y est abondante (de 1 500 à 1 800 mm/an) et la végétation luxuriante. C'est la zone des cultures pérennes: café, cacao, palmier à huile, banane plantain, etc.
- Vers le nord, la zone soudano-guinéenne, ou tropicale humide au centre, avec une pluviométrie annuelle entre 1 100 et 1 500 mm. Dans cette zone sont produites les cultures vivrières (manioc, igname, etc.).
- La zone soudano-sahélienne vers le nord, avec des précipitations allant de 800 à 1 100 mm.
- La zone sahélienne, caractérisée par l'instabilité de la pluie et les sécheresses fréquentes.

La température moyenne se situe entre 25°C et 26°C et l'humidité relative est de 80 pour cent à Bangui et de 57 pour cent à Birao.

La population centrafricaine a une diversité ethnique marquée. L'effectif de la population, d'après le recensement de 1988, était d'environ 2.7 millions d'habitants dont 63.5 pour cent de ruraux. La croissance démographique était de 1.5 pour cent par an sur la période 1997-2003. En 2004, la population était estimée à environ 3.9 millions (tableau 1). Elle reste majoritairement rurale (57 pour cent). La densité est de 6 habitants/km<sup>2</sup> et se caractérise par une inégale répartition, avec deux grandes zones qui ont de fortes concentrations au sud et au centre ouest. La pauvreté touche plus de 67 pour cent de la population et les victimes sont généralement les femmes et les enfants. L'eau potable était accessible à seuls 75 pour cent de la population en 2000 (93 pour cent en milieu urbain et 56.1 pour cent en milieu rural). La prévalence du VIH/SIDA était de 13 pour cent fin 2001 parmi les adultes de 15-49 ans et l'espérance de vie à la naissance atteignait 40 ans en 2002.

## ÉCONOMIE, AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'agriculture occupe 69 pour cent de la population active et participe pour 61 pour cent au PIB. La part du secteur primaire (agrosylvopastoral) dans le PIB a connu un taux de croissance réel de 51 pour cent en 1997. Bien qu'une partie de la production agricole soit destinée à l'exportation, notamment le coton, le café et le tabac, ce secteur reste consacré à l'autosubsistance. En effet, environ 60 pour cent des productions vivrières sont destinées à l'autoconsommation, ce qui traduit la faible monétarisation du secteur. Les échanges dans les campagnes se font le plus souvent par troc. La principale culture vivrière est le manioc, qui est inclus dans la plupart des assolements, suivi de l'arachide, des céréales (maïs, mil, sorgho, riz), du sésame, des courges, des légumes secs et des bananes. L'impact négatif de la réforme agraire de 1970 sur les cultures vivrières, la fluctuation des prix des cultures d'exportation et la grave crise économique et financière des années 1990 à 1993 avaient anéanti une agriculture déjà essoufflée et peu productive. Sous l'impulsion en 1993 du redressement des cours mondiaux du café et du coton et de la dévaluation du franc CFA, la reprise est effective depuis 1994. Le secteur agricole est indirectement affecté par les mutineries qui ont interrompu l'assistance traditionnelle de l'État en matière d'intrants et de crédits d'accompagnement et par l'effet de la baisse des activités de commercialisation et de transport des produits vivriers et d'exportation.

La production de manioc et de légumineuses assure une couverture à peine satisfaisante des besoins et les disparités régionales sont aggravées par les déficits en céréales, sucre et matières grasses. Les besoins énergétiques globaux ne sont couverts qu'à 89 pour cent. L'insécurité alimentaire touche aujourd'hui plus de 2.2 millions d'habitants.

Le système agraire dominant est la polyculture semi-itinérante avec des exploitations moyennes de 1.5 à 2 ha, des méthodes culturales traditionnelles très peu productives et des types d'assolement associant le coton, le manioc et les céréales en zone de savane, le café et le manioc en zone forestière et les céréales seulement en zone sahélienne. Sans tenir compte des activités ménagères, la femme contribue pour 60 pour cent à l'ensemble des activités agricoles et extra-agricoles de l'exploitation, et pour 72 pour cent environ aux activités liées à la production agricole. Malgré son rôle primordial dans la production, elle a difficilement accès aux intrants, au crédit, aux innovations techniques et à la formation.

## RESSOURCES EN EAU ET UTILISATION DE L'EAU

### Ressources en eau

Le riche réseau hydrographique est principalement constitué de deux bassins. Au niveau du bassin du Chari, les eaux sont drainées vers le nord en direction du lac Tchad qui devient le réservoir de captage. Les eaux du bassin oubanguien sont drainées vers le sud en direction de la mer, ce qui explique la séparation nette du pays par la dorsale oubanguienne.

La situation du potentiel en eau est cependant préoccupante. Ces deux bassins constituent de véritables châteaux d'eau pour les pays d'Afrique centrale. Malheureusement ils connaissent deux problèmes majeurs: i) leur volume baisse régulièrement d'année en année; ii) la qualité des eaux de surface se dégrade elle aussi, particulièrement l'eau des rivières, des sources, des marigots et des puits traditionnels qui fournissent l'eau de consommation à plus de 60 pour cent de la population. L'eau de forage et l'eau courante restent des denrées rares pour la majorité des centrafricains.

Les ressources renouvelables internes des eaux de surface sont estimées à 141 km<sup>3</sup>/an, tandis que les ressources en eau renouvelables internes souterraines sont évaluées à 56 km<sup>3</sup>/an. En calculant que ces 56 km<sup>3</sup>/an constituent la partie commune entre eaux de surface et eaux souterraines, les ressources en eau renouvelables internes totales s'élèvent à 141 km<sup>3</sup>/an (tableau 2).

### Utilisation de l'eau

En 2000, les prélèvements d'eau étaient estimés à 22 millions de m<sup>3</sup>, dont un million pour l'agriculture (77 pour cent), 17 millions pour les usages domestiques (18 pour cent) et 4 millions pour l'industrie (5 pour cent) (tableau 2 et figure 1).

### Eaux internationales: enjeux

La République centrafricaine est comprise dans les bassins du fleuve Congo (Zaire) et du lac Tchad. Elle est membre de la Commission du bassin du lac Tchad depuis 1994.

## DÉVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION ET DU DRAINAGE

Le potentiel irrigable n'a pas encore été inventorié mais l'importance des plaines alluviales hydromorphes permet de l'estimer à quelque 1.9 million d'ha. Toutefois, l'irrigation contribue très faiblement à la

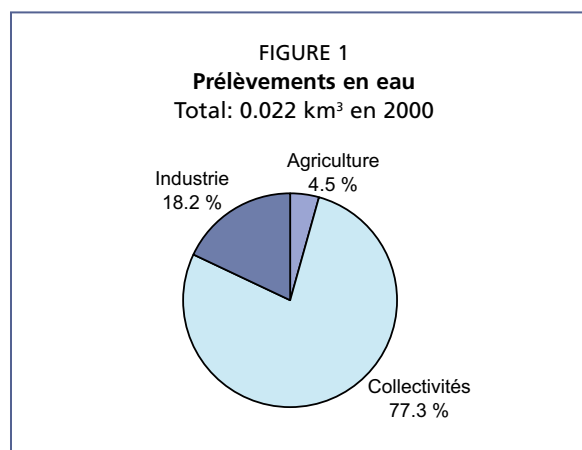
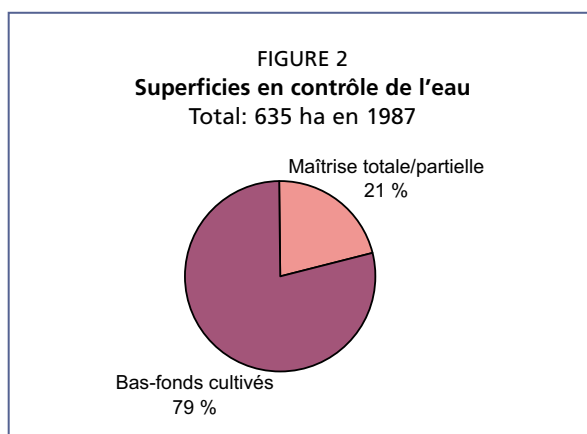


TABLEAU 2  
L'eau: ressources et prélèvement

Les ressources en eau renouvelables			
Précipitations moyennes		1 343	mm/an
		837	10 <sup>9</sup> m <sup>3</sup> /an
Ressources en eau renouvelables internes		141.0	10 <sup>9</sup> m <sup>3</sup> /an
Ressources en eau renouvelables réelles totales		144.4	10 <sup>9</sup> m <sup>3</sup> /an
Indice de dépendance		2.4	%
Ressources en eau renouvelables réelles totales par habitant	2004	36 912	m <sup>3</sup> /an
Capacité totale des barrages		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup>
Prélèvements en eau			
Prélèvement total en eau	2000	22	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
- irrigation + élevage	2000	1	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
- collectivités	2000	17	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
- industrie	2000	4	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
• par habitant	2000	6	m <sup>3</sup> /an
• en % des ressources en eau renouvelables réelles totales	2000	0.02	%
Ressources en eau non conventionnelles			
Volume d'eaux usées produit		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
Volume d'eaux usées traité		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
Réutilisation des eaux usées traitées		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
L'eau dessalée produite		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an
Réutilisation des eaux de drainage		-	10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> /an



production agricole et à la sécurité alimentaire nationale, la superficie équipée en maîtrise totale/partielle n'étant que de 135 ha et 69 ha étant effectivement cultivés principalement autour de Bangui en 1987. Les surfaces des bas-fonds et des marais cultivés non-équipés sont estimées à 500 ha, soit une superficie totale avec contrôle de l'eau d'environ 635 ha (tableau 3 et figure 2).

Des méthodes nouvelles en matière d'irrigation sont en démonstration sur une échelle limitée à la sous-Préfecture de Bouar. À la demande du gouvernement, l'assistance de la FAO s'est concrétisée en 1997 par le

projet intitulé «Introduction de techniques de maîtrise de l'eau à faible coût». Le projet avait pour objectif d'aider le MAE à réaliser un programme pilote de promotion de la maîtrise de l'eau devant permettre l'intensification de la production agricole, et ce, grâce à l'introduction de techniques à faible coût.

## GESTION DE L'EAU, POLITIQUES ET DISPOSITIONS LÉGISLATIVES RÉGISSANT L'UTILISATION D'EAU EN AGRICULTURE

### Institutions

Les Ministères actifs en matière de gestion de l'eau sont:

- le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE);
- le Ministère des travaux publics, notamment la Direction générale de l'habitat et de l'aménagement du territoire (DGHAT);
- le Ministère de l'environnement, des eaux, forêts, chasses et pêches (MEFCP) et son Département des eaux et forêts;
- le Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique et sa Direction générale de l'hydraulique. La décentralisation des services de l'hydraulique (trois Directions régionales) ne constituait pas une priorité dans le contexte

TABLEAU 3  
Irrigation et drainage

Potentiel d'irrigation		1 900 000	ha
<b>Contrôle de l'eau</b>			
1. Irrigation, maîtrise totale/partielle: superficie équipée	1987	135	ha
- irrigation de surface		-	ha
- irrigation par aspersion		-	ha
- irrigation localisée		-	ha
• partie irriguée à partir des eaux souterraines	1987	0	%
• partie irriguée à partir des eaux de surface	1987	100	%
2. Zones basses équipées (marais, bas-fonds, plaines, mangroves)		-	ha
3. Irrigation par épandage de crues		-	ha
<b>Superficie totale équipée pour l'irrigation (1+2+3)</b>	<b>1987</b>	<b>135</b>	<b>ha</b>
• en % de la superficie cultivée	1987	0.007	%
• augmentation moyenne par an sur les .... dernières années		-	%
• superficie irriguée par pompage en % de la superficie équipée		-	%
• partie de la superficie équipée réellement irriguée	1987	51	%
4. Marais et bas-fonds cultivés non équipés	1987	500	ha
5. Superficie en cultures de décrue non équipée		-	ha
<b>Superficie totale avec contrôle de l'eau (1+2+3+4+5)</b>	<b>1987</b>	<b>635</b>	<b>ha</b>
• en % de la superficie cultivée	1987	0.03	%
<b>Périmètres en maîtrise totale/partielle Critère</b>			
Périmètres d'irrigation de petite taille	< ha	-	ha
Périmètres d'irrigation de taille moyenne	> ha et < ha	-	ha
Périmètres d'irrigation de grande taille	> ha	-	ha
Nombre total de ménages en irrigation		-	
<b>Cultures irriguées dans les périmètres en maîtrise totale/partielle</b>			
Production totale de céréales irriguées		-	tonnes
• en % de la production totale de céréales		-	%
Superficie totale en cultures irriguées récoltées		-	ha
• Cultures annuelles/temporaires: superficie totale		-	ha
- riz		-	ha
- maraîchage		-	ha
• Cultures permanentes: superficie totale		-	ha
Intensité culturale des cultures irriguées		-	%
<b>Drainage - Environnement</b>			
Superficie totale drainée		-	ha
- partie de la superficie équipée pour l'irrigation drainée		-	ha
- autres surfaces drainées (non irriguées)		-	ha
• superficie drainée en % de la superficie cultivée		-	%
Superficie protégée contre les inondations		-	ha
Superficie salinisée par l'irrigation		-	ha
Population touchée par les maladies hydriques liées à l'eau		-	habitants

économique de 2000;

- le Ministère de la promotion rurale dont le rôle est désormais focalisé sur les activités de conception, supervision, coordination et planification de la politique agricole.

La Société de distribution d'eau centrafricaine (SODECA) assure l'approvisionnement en eau potable. En outre, deux projets abordent la gestion des ressources hydriques: le Projet d'aménagement des ressources naturelles (PARN) et le Projet d'exploitation des eaux souterraines dans la région occidentale (PEESRO). Enfin, le Comité national de l'eau et de l'assainissement est chargé de la définition de la politique et de la stratégie de gestion des ressources hydriques.

L'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) est responsable de la coordination des activités de vulgarisation, de formation et d'animation des producteurs dans les zones de savane cotonnière et vivrière du centre est, du nord-ouest et du centre ouest. Elle a amorcé une nouvelle approche systémique et participative orientée vers une

stratégie de développement régional et d'amélioration des conditions de vie en milieu rural. L'Institut centrafricain de recherche agronomique (ICRA) est responsable de la coordination, de la programmation et de l'exécution de la recherche à travers tout le pays.

### **Politiques et dispositions législatives**

À l'exception des plantations industrielles privées (café et palmier à huile) enregistrées auprès des services cadastraux, la majorité des exploitations agricoles relèvent du régime foncier coutumier dont le principe de base est celui du «droit à la hache» selon lequel la terre appartient à celui qui la défriche et la cultive. Du reste, l'importance des terres non exploitées explique pourquoi le foncier n'est pas une réelle contrainte.

Dans le domaine de l'eau, un document de «politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement» a été produit avec l'appui du projet soutenu par le Comité national de l'eau et de l'assainissement en mars 1995. Il analyse la situation du secteur, définit des objectifs généraux (d'ordre socioéconomique, institutionnel et juridique), des objectifs spécifiques (dans les domaines de l'hydraulique villageoise, de l'hydraulique urbaine, des autres usages de l'eau, de l'assainissement, et de la connaissance des ressources en eau), et fixe «les grandes lignes directrices du développement du secteur» avant de définir «les stratégies en matière d'eau et d'assainissement». Au nombre des mesures d'accompagnement formulées dans ce projet de document, et qui portent sur 1) le développement scientifique, technique et technologique; 2) la diffusion des connaissances et informations sur l'eau et l'assainissement; 3) la planification; 4) la mobilisation sociale et communautaire; 5) le développement des ressources humaines; 6) les aspects financiers et économiques, figure la «formulation et la mise en œuvre d'un plan directeur en vue de la valorisation et de la gestion rationnelle des ressources en eau». Ce document était soumis au Conseil des ministres et n'était pas encore adopté en avril 2000. Il ne pouvait donc être mis en application.

Le schéma directeur pour la mise en valeur des ressources en eau en était, à la même époque, au stade de la collecte des données: un document exprimant l'état des connaissances sur les ressources en eau a été publié en février 2000. Enfin, le Système d'information sur l'eau (SISE) (outil informatique de gestion et d'exploitation des ressources en eau) n'était que partiellement approprié par la cellule «expert», et ses applications sont, de ce fait, limitées. Un renforcement des capacités s'impose pour rendre ce système pleinement fonctionnel.

### **ENVIRONNEMENT ET SANTÉ**

Une étude d'impact des aménagements hydro-agricoles sur la santé de la population de la Nana-Mambéré a été réalisée. Cette étude a démontré que les aménagements mis en œuvre n'avaient pas d'impact négatif sur la santé des exploitants; les problèmes de santé rencontrés sont surtout dus à l'absence de structure de santé pour les soins maternels et infantiles dans la zone (FAO, 2002).

### **PERSPECTIVES POUR LA GESTION DE L'EAU EN AGRICULTURE**

La population, du fait de sa pauvreté, vit pour l'essentiel de l'exploitation des ressources naturelles. Avec la poussée démographique et la rareté des ressources, le mécanisme de gestion des conflits relatifs à l'exploitation des ressources deviendra l'une des priorités à gérer dans l'avenir, notamment si la pression s'accroît.

De nombreuses contraintes institutionnelles, techniques, économiques et sociales entravent le développement du pays, notamment celui du secteur agricole et des cultures irriguées. Parmi les plus déterminantes on compte le manque de promotion des cultures irriguées et des aménagements agropastoraux et la difficulté d'accès à l'eau potable. Pour lever ces contraintes, le gouvernement entendait dès le Sommet mondial de l'alimentation (1996) mettre en œuvre des stratégies axées sur le développement de la culture irriguée. Les



objectifs à l'horizon 2010 étaient alors: i) l'aménagement de 3 000 ha de bas-fonds et de 1000 ha de petits périmètres maraîchers et la réhabilitation de 100 ha; ii) la réalisation d'un schéma directeur du secteur eau et l'identification de projets intégrés; iii) la promotion des cultures maraîchères et de celles à haute valeur ajoutée dans les zones périurbaines et à forte densité; et iv) la formation des cadres et des producteurs et l'organisation de la commercialisation.

En 2003, les stratégies ont légèrement évolué et passent désormais par la maîtrise et la gestion de l'eau, la concrétisation du programme d'infrastructure, et la gestion et la préservation des ressources naturelles. Les perspectives pour 2015 sont donc: i) le développement de l'irrigation privée en visant des objectifs concrets; ii) la réponse aux urgences et les efforts de remise en état du développement agricole à moyen terme avec une bonne harmonisation des interventions; et iii) la mise en place d'un système d'encadrement privé. Les actions suivantes s'imposent: a) élaborer un plan global d'aménagement du territoire pour éviter la dispersion des efforts et procéder à la réhabilitation de certains périmètres; b) promouvoir des cultures à haute valeur ajoutée; c) réviser la politique nationale en matière d'irrigation; et d) préparer des outils législatifs, pédagogiques et techniques devant servir de support à l'irrigation privée et mettre en place le cadre d'intervention. Au niveau politique, les modifications nécessaires sont: l'incitation à l'investissement privé; la simplification des procédures d'accès à la terre; la mise en place des structures de gestion de la terre; l'élaboration d'une charte ou loi d'orientation foncière; l'adoption de l'approche contractuelle; et le renforcement de l'observatoire du foncier.

De plus, dans le cadre de l'intensification des productions agricoles, les productions maraîchères apparaissent de plus en plus prometteuses en raison de leurs caractéristiques spécifiques qui contribuent à l'intensification de l'agriculture et de l'occupation des sols et de la valorisation optimale de l'eau.

## PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

- Banque mondiale, DGHAT.** 1995. *Projet de réhabilitation de l'environnement urbain – Analyse environnementale des composantes du projet dans le cadre du programme de développement municipal.*
- Bureau du recensement national, UNICEF.** 2001. *Enquêtes à indicateurs multiples – MICS 2000. Rapport final.*
- Équipe du système des Nations Unies en République centrafricaine.** 2001. *Bilan commun de pays (CCA) – La République centrafricaine face aux défis de la pauvreté, de la bonne gouvernance et de la démocratie.*
- FAO.** 1991. *Programme de développement de la zone de savanes à vocation vivrière et pastorale. Centre d'investissement. Rapport 67/91 IF-CAF 9. Rome.*
- FAO.** 1996. *République centrafricaine – Suivi du Sommet mondial de l'alimentation – Projet de stratégie pour le développement agricole national – Horizon 2010.*
- FAO.** 2000. *République centrafricaine – Résumé de la stratégie actualisée de développement du secteur agricole: horizon 2010.*
- FAO.** 2001. *Étude prospective nationale FOSA – République centrafricaine.*
- FAO.** 2002. *Programme de coopération technique – Introduction de techniques de maîtrise de l'eau à faible coût en République centrafricaine. TCP/CAF/8821.*
- FAO.** 2003. *Éléments de stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole – Horizon 2015 – République centrafricaine.*
- PNUD.** 1990. *Les eaux souterraines de la RCA et leur exploitation. Rapport préparé par V. Plesinger pour le projet PNUD/DCTD/CAF/86/004.*
- PNUD.** 2000. *Formulation d'une politique et de stratégies de production maraîchère. CAF/99/005/A/08/12.*
- PNUD, FENU, ONU-DAES, DGH.** 2000. *République centrafricaine – Rapport de mission d'évaluation du 12/03 au 02/04/00 du projet PNUD/FENU/DAES CAF/97/011-CAF/91/*

